

Document à faire contrôler et viser par l'établissement du Grand Est

ATTESTATION N°1 AUTORISANT LES ETUDES OU LE STAGE A L'ETRANGER

*Document à joindre sous format électronique à votre dossier de demande de bourse régionale, **au plus tard dans les 30 jours suivant le 1er jour de la période à l'étranger.** Au-delà de ce délai, la demande sera rejetée.*

Je soussigné(e) _____

(Nom et qualité de la personne)

de l'établissement du Grand Est _____

préciser la composante (pour universités) _____

autorise l'étudiant(e) _____

(nom et prénom)

né(e) le _____ (jour) _____ (mois) _____ (année) à _____
(ville) (pays)

Nationalité _____ Double nationalité _____

(rappel : les étudiants d'une nationalité étrangère réalisant des études ou un stage à l'étranger dans le pays dont ils sont ressortissants ne sont pas éligibles à la bourse régionale)

à effectuer une période à l'étranger pour Etudes Stage

du _____ / _____ / 20____ au _____ / _____ / 20____

au sein de _____ à _____
(nom de l'organisme d'accueil à l'étranger) (ville) (pays)

au titre du diplôme (intitulé exact) pour la demande de bourse _____

niveau d'études (BTS - DUT- DUETI - Bac+3 - Bac+ 4 - Bac+5) pour la demande de bourse : _____

Les diplômes en alternance ne sont pas éligibles au dispositif régional d'aide à la mobilité internationale.

et certifie que cette période est validée dans le cadre du diplôme que l'étudiant effectue actuellement dans mon établissement.

Signature du chef d'établissement ou du responsable
du service des relations internationales
et/ou du tuteur pour les stages

Tampon de l'établissement du Grand Est

Date de signature _____ / _____ / 20____